Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 021-242100154-20261001-2026_108_MOD-DE

COVATI
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON

**Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon – Covati**
4 Allée Jean Moulin / BP 16 / 21120 IS-SUR-TILLE
☎ 03.80.95.32.41 / 🖹 03.80.95.15.67 / covati@covati.fr / www.covati.fr

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**2026-108**

Séance du 1er octobre 2026
Date d'envoi de la convocation : 24/09/2026
Date d'affichage : 08/10/2026

Membre en exercice : 44

Quorum : 23

Présents : 38
dont suppléants : 4
Procurations : 4
Excusés : 9
Absents : 1
Votants : 42

L'an deux-mille-vingt-six, le premier octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Marcilly-sur-Tille, sous la présidence de M. Luc BAUDRY, Président.

**Présents :** MMES PREVITALI, POINSON, KAISER, SMET, STAIGER, TROUSSARD, BACHELARD, TARANCHON, POUPON, PITAULT
MM. REBEROL, BIANCONE, BAUDRY, TATIGNY, BOIRIN, STAIGER, BAUDRAS, DUPIN, DARPHIN, DEHEE, LHOMME, CONNAN, GOTTE, LAVEVRE, PEREIRA, LAMBOLEZ, BAILLEUL, MONOT, PAQUET, CHAMBERT, ROYER E., PERDERISET, BUNTZ, TISSERAND, FISCHER, BARD, ROYER O, GALZENATTI

**Suppléants :** MM. CHAMBERT, GALZENATTI, MMES PITAULT et BACHELARD.

**Excusés** : MMES SOLDATI, VAUTHRIN, FRESSE, COELHO
MM. MORTIER, BACHOTET, POMI, CHIGNARDET, UHL

**Absents :** M. PERNOT

**Procurations :** Mme FRESSE pouvoir à M. MONOT
Mme VAUTHRIN pouvoir à Mme KAISER
Mme SOLDATI pouvoir à M. DARPHIN
MM. MORTIER pouvoir à M. LHOMME

**Secrétaire de séance** : Christophe MONOT

## Objet : FINANCES
## Solidarité en faveur des communes sinistrées

Le Président rappelle que des incendies d'une ampleur exceptionnelle ont frappé la France, ravageant environ 115 000 hectares et contraignant à l'évacuation de nombreuses communes. Cet événement constitue une catastrophe aux conséquences humaines, sociales, environnementales et économiques majeures.
Face à cette situation, l'AMF et la protection civile ont lancé un appel aux communes et intercommunalités de métropole et d'outre-mer, les invitant à mobiliser rapidement un soutien financier pour les opérations d'urgence et l'accompagnement à long terme des territoires touchés.

Dans ce cadre, il propose au conseil communautaire d'apporter sa contribution à cet élan de solidarité, en votant l'attribution d'un don de 1 000 € à la Protection civile.

***VU*** *le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,*

***CONSIDERANT*** *que la COVATI, sensible aux dégâts matériels et humains que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, entend témoigner de sa solidarité envers les communes et populations sinistrées ;*

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 021-242100154-20261001-2026_108_MOD-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de faire un don à hauteur de 1.000 € au bénéfice de la protection civile afin de soutenir les opérations d'urgence et la phase d'accompagnement des communes sinistrées par les incendies de l'été 2026.

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **D'IMPUTER** la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

- **INFORME** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le recours peut être déposé par voie dématérialisée via le site Télérecours Citoyens : https://citoyens.telerecours.fr/.

| Résultat du vote | |
|---|---|
| Votes pour | 42 |
| Votes contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

Pour expédition conforme

| Le secrétaire de séance, | Le Président,<br>Luc BAUDRY |
|---|---|
| | COMMUNAUTE DE COMMUNES des Vallées de la Tille et de l'Ignon 21120 IS-SUR-TILLE |